

# Dis moi pour Quoi tu Votes, je te dirai Quel Député tu Es



Publié le 20 février 2014 | par [Lurinas](#)

C'est une petite révolution ! Le Bureau de l'Assemblée Nationale a décidé de réformer la publicité des votes par « scrutins publics », ceux où les députés doivent utiliser leur boîtier électronique. Une transparence imposée par Bartolone. Oui, oui ! Le même qui s'était opposé aux plus fortes mesures de la proposition de loi pour la transparence de la vie publique et qui avait participé à la vider de son sens...

## Une réforme importante de la législature

En décidant de changer les règles, l'ensemble des noms des représentants nationaux votants apparaîtront désormais. De quoi impacter sur le fonctionnement des séances et sur les stratégies des groupes politiques et des députés.

La plupart des scrutins ont lieu à main levée, et cela ne pose pas problème. Les issues de vote ne font alors aucun doute.

Le vote par « scrutin public » est utilisé lorsqu'il y a un enjeu politique. Généralement quand la majorité ou l'opposition est divisée.



*Je vais donc mettre aux voix le projet de loi. Le scrutin est ouvert... Le scrutin est clos.*

Ce type de vote peut être demandé par n'importe quel groupe (soit par le président s'il est en séance, soit par le député qui a la délégation du groupe).

Jusqu'ici, le résultat du scrutin faisait seulement apparaître le nombre de voix, ainsi que les noms

1204 0

★ **Noter**  
★★★★★

### Mots-clés

Assemblée-nationale (68)

Politique (28)

vote (21)

### Du même auteur



[Le Vote Blanc Reconnu.. Pour Bienôt](#)



[Dis moi pour Quoi tu Votes, je te dirai Quel Député tu Es](#)



[\[Hollandie\] L'Ennemi, c'est la Fine Hanche](#)

### Sur le même sujet



[La Question à Débo #14 - l'État Instrumentalisme-t-il La Menace Terroriste ?](#)



[Oui Mais Non](#)



[Droit à l'IVG : Droit Menacé ?](#)



[PCF - PG : un Divorce Parisien ?](#)



[Les Roms, Quel Problème !](#)



des députés qui n'avaient pas voté comme leur groupe. Subséquemment, seuls les dissidents apparaissaient, une manière de les montrer du doigt au gouvernement. Car quand on est député de la majorité, se poser ouvertement en dissident n'est pas toujours facile à assumer, et le vote par « scrutin public » laissait liberté à d'éventuelles représailles. Par contre, si un député votait comme le gouvernement le lui demandait, sa voix était comptabilisée mais son nom n'apparaissait nulle part (ce qui n'était pas sans rendre la vie plus aisée au député concerné lorsque la mesure qu'il fallait voter risquait de lui valoir quelques récriminations sur le terrain...).

## SUPPRESSION DES DÉLÉGATIONS POUR LES VOTES PAR SCRUTIN PUBLIC ORDINAIRE

### COMMUNIQUÉ

**Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale**

Dans le cadre des réformes de transparence conduites depuis son élection par Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, le Bureau de l'Assemblée a décidé ce jour, à l'unanimité, de supprimer, à compter de la reprise des travaux le 8 avril prochain, les délégations pour les votes par scrutin public ordinaire.

En dehors des votes solennels sur l'ensemble des textes de loi, seuls les députés physiquement présents dans l'hémicycle pourront donc désormais voter.

Seront, par ailleurs, publiés le nom de l'ensemble des votants et le sens de leur vote. Les scrutins deviendront ainsi plus simples et totalement transparents alors que, depuis 1993, seuls les noms des députés ayant pris une position autre que celle de leur groupe pouvaient être connus.

### Nouvelle donne

Maintenant, la liste nominative des votants (et non plus la seule liste des « rebelles » comme auparavant) sera désormais rendue publique pour tous les scrutins électroniques, ainsi que le sens du vote de chacun des députés présents. On saura aussi que celui qui ne figure pas sur la liste était absent au moment du vote.

Chaque représentant sera donc en mesure de rendre des comptes, ce qui est une bonne chose pour la démocratie. Par contre, pour le gouvernement et le groupe majoritaire, les conciliabules seront plus tendus quand il s'agira au député de se positionner sur certains sujets à gros enjeux : discipline majoritaire ou intérêt personnel.

Le fait d'être porteur d'une délégation pouvait aussi freiner certains députés tentés par la dissidence, car ils entraînaient avec eux un collègue qui n'avait rien demandé. Maintenant qu'il n'y a plus de délégation, chacun vote pour soi, donc avec plus de liberté et avec la possibilité de se décider au dernier moment, en conscience. On va aussi en finir avec la pratique détestable des « délégations sauvages », où un député vote pour lui et son voisin de banc, sans la moindre délégation. Si jamais un député s'avise désormais de le faire, il sera très facile de le détecter.

### Bémol en musique de chambre

Le Bureau s'est en effet arrangé pour conserver une semi-opacité sur ces votes en refusant de rendre publiques les délégations de vote des parlementaires. Des délégations maintenues dans des cas exceptionnels et très restreints (les scrutins solennels ainsi qu'en cas de « force majeure »). Les délégations pourront dans ce contexte toujours être employées. Et ce sans aucune information du citoyen et les scrutins électroniques continueront alors d'afficher plus de participants que de députés présents. On se demande pourquoi cette mesure conserve cette dérogation ?

Brève, une nouvelle redistribution du pouvoir de nuisance politico-politicienne entre opposition et majorité donc que cette réformette. Une semi-transparence qui risque aussi d'amener les députés à changer leur comportement. Il en résultera peut-être enfin un renforcement des pouvoirs du parlement.

A suivre

### Source

<http://authueil.org/>

<http://www.regardscitoyens.org/>



## Laisser un commentaire

Nom\*

E-mail\*

Site web

Commentaire

Envoyer

### À la une

Un Grand Delanoë pour Petit

Sous Les Pavés... NKM

[VOX POP #8] Quel Smic en Allemagne? + Quelle Santé en Grèce?

LaTéléLibre met la Pression sur Hidalgo

[INTERVIEW] Ben, le Pote Made In France

### Le meilleur

SAUVER KOKOPELLI ? MAMÈRE A UNE IDÉE...

SOUS LES PAVÉS... DENIS ROBERT – 1/3

SOUS LES PAVÉS... DENIS ROBERT – 2/3

B.A. DANY "L'ESPRIT DE MAI 68, C'EST MOI"

ITV NOUVEAUX REGARDS « CORSE(S), L'AMOUR VACHE! »

### Journal

[La Chro Du Blédard #7] L'Algérie ou la Démocratie ?

Et si Superman avait une GoPro ?

Parodie : La Première Branlette avec un(e) Inconnu(e)

Lifestraw : une Paille comme Solution au Problème de l'Eau ?

Caméra Embarquée sur... Un Pélican ! Pourquoi ? Pourquoi pas !

### À propos

Qui sommes-nous ?

L'association

Ils nous soutiennent

Charte éditoriale

Mentions légales

Nous contacter

Culture

Économie

Médias

Monde

Politique

Société

Sport

Le site LaTéléLibre.fr est propulsé par Wordpress • Conception : eGeny | Design : Stigmates Design.



— Tous les contenus, sauf exception signalée, sont sous licence Creative Commons.

LaTeleLibre.fr